



Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada



De

L'air pur

pour les Canadiens

Février 2001



Message du ministre



Le gouvernement du Canada a pour priorité de s'assurer que les Canadiens respirent de l'air pur car il devient de plus en plus évident que la pollution atmosphérique nuit à notre santé beaucoup plus qu'on ne le croyait auparavant. Les enfants, les aînés et les personnes qui souffrent de maladies cardiaques et respiratoires sont particulièrement vulnérables.

Nous travaillons à améliorer la qualité de l'air au pays depuis plusieurs années, mais nous avons accéléré le processus en l'an 2000, car les données scientifiques démontraient qu'il fallait agir plus rapidement et en faire davantage.

En décembre 2000, le Canada et les États-Unis ont signé un accord historique visant à réduire considérablement les polluants générateurs de smog et à améliorer la qualité de l'air pour des millions de personnes résidant de part et d'autre de la frontière entre les deux pays.

L'Accord, connu sous le nom d'Annexe sur l'ozone – *Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air (1991)*, fait état de notre ferme résolution de prendre les mesures nécessaires en matière de pollution transfrontalière. Il constitue l'un des cinq éléments de la Campagne de l'assainissement de l'air du gouvernement canadien, campagne que j'ai inaugurée en mai 2000. La Campagne porte également sur les mesures à prendre en ce qui concerne la science, les transports, les secteurs industriels et l'engagement public.

Maintenant que l'Accord a été signé, il est temps de passer aux actes. Le discours du Trône indique clairement que nous sommes engagés dans la campagne sur la qualité de l'air. « Le gouvernement s'emploiera à mettre rapidement en œuvre cet accord et d'autres mesures d'assainissement de l'air, de concert avec les provinces et les territoires ».

La présente brochure contient des renseignements détaillés sur un ensemble d'initiatives de 120,2 millions de dollars pour mettre en œuvre le contenu de l'Annexe et réaliser nos objectifs en matière d'assainissement de l'air. La brochure fait état des mesures que nous prendrons pour réduire les émissions des véhicules et des carburants qui les alimentent, expose en détail les étapes que nous suivrons pour améliorer nos réseaux de surveillance de la qualité de l'air et fait état de la façon dont nous avons l'intention d'utiliser l'Inventaire national des rejets de polluants pour remplir les nouveaux engagements que nous avons pris en matière de rapports et qui sont cités dans l'Annexe. On y trouve également un résumé des premières mesures à prendre pour réduire la pollution engendrée par les sources et les produits industriels. Enfin, la présente brochure permettra aux Canadiens de suivre nos progrès.

Au cours des mois qui viennent, le gouvernement du Canada agira dans un certain nombre de secteurs pour que les Canadiens puissent respirer un air plus sain. Nous continuerons de travailler en collaboration avec les provinces et les territoires et nos partenaires des secteurs industriels sur les stratégies à adopter pour réduire les émissions. De plus, nous continuerons de tenir les Canadiens au courant de nos progrès par des mises à jour régulières. C'est à cela que nous nous engageons.

Le ministre de l'Environnement

A handwritten signature in black ink that reads "David Anderson".

David Anderson, c.p., député

Introduction

L'ozone troposphérique est l'un des principaux éléments du « smog » ou de la « brume sèche » de l'été qui se manifeste dans de nombreuses villes du Canada. C'est l'une des causes directes de graves problèmes de santé, parmi lesquels les troubles respiratoires, qui occasionne de plus en plus d'hospitalisations et de consultations externes. Les données scientifiques indiquent que la pollution atmosphérique est liée à la mort prématurée de plus de 5 000 Canadiens chaque année et que l'ozone troposphérique constitue un élément important du cocktail de polluants atmosphériques.

Le gouvernement du Canada a déjà mis sur pied une série d'initiatives visant à assainir l'air que les Canadiens respirent et à protéger leur santé :

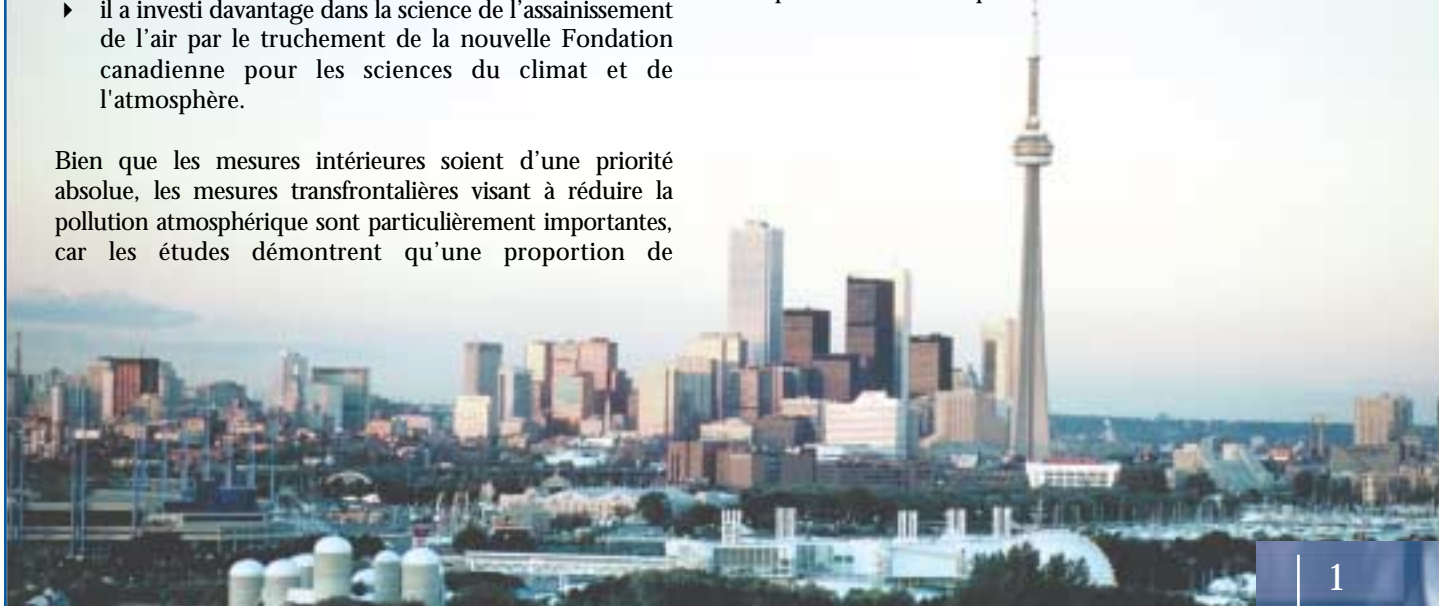
- ▶ il a adopté un règlement visant à réduire la teneur en soufre dans l'essence à 30 parties par million, avant le 1^{er} janvier 2005;
- ▶ il a commencé à travailler avec les provinces et les secteurs industriels pour établir des stratégies de réduction des émissions;
- ▶ il propose de déclarer toxiques les particules dont le diamètre est égal ou inférieur à 10 microns (P_{10});
- ▶ il a fourni des fonds additionnels pour améliorer les programmes scientifiques et les programmes de surveillance relatifs aux pluies acides;
- ▶ il a établi des prévisions quotidiennes de smog dans les Maritimes et il s'est engagé à mettre sur pied un programme national, en 2001, qui portera sur les prévisions et les avis de smog existants – au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique – pour y apporter des améliorations;
- ▶ il a investi davantage dans la science de l'assainissement de l'air par le truchement de la nouvelle Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère.

Bien que les mesures intérieures soient d'une priorité absolue, les mesures transfrontalières visant à réduire la pollution atmosphérique sont particulièrement importantes, car les études démontrent qu'une proportion de

30 à 90 p. 100 du smog de l'Ontario, du Québec et du Canada atlantique provient des États-Unis pendant l'été. L'élaboration de l'Annexe sur l'ozone, qui a été négociée et signée en moins de dix mois, démontre que tant le Canada que les États-Unis sont fermement décidés à travailler ensemble pour améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord. Tel qu'il est mentionné dans l'Annexe, la réduction importante du mouvement transfrontalier des polluants atmosphériques qui entraînent la formation du smog profitera à 16 millions de personnes résidant au centre et dans l'Est du Canada. La signature de ce document a également ouvert la voie à la prochaine série de discussions portant sur les préoccupations de millions de Canadiens et d'Américains qui demeurent à la frontière de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington.

L'Annexe sur l'ozone nous permettra de prendre des mesures, tant au Canada qu'aux États-Unis, pour aborder les problèmes de santé et d'environnement en réduisant les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et de composés organiques volatils (COV) qui sont des précurseurs de l'ozone troposphérique.

L'Annexe sur l'ozone constitue un complément à bien d'autres initiatives déjà en voie de réalisation pour améliorer la qualité de l'air au Canada, notamment les normes pancanadiennes sur les particules et l'ozone acceptées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'exception du Québec, en juin 2000. L'adoption de ces normes engage les gouvernements à réduire sensiblement les particules et l'ozone d'ici l'an 2010. Le gouvernement du Canada exerce également les nouveaux pouvoirs que lui confère la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999* (LCPE 1999) pour améliorer la qualité de l'air.



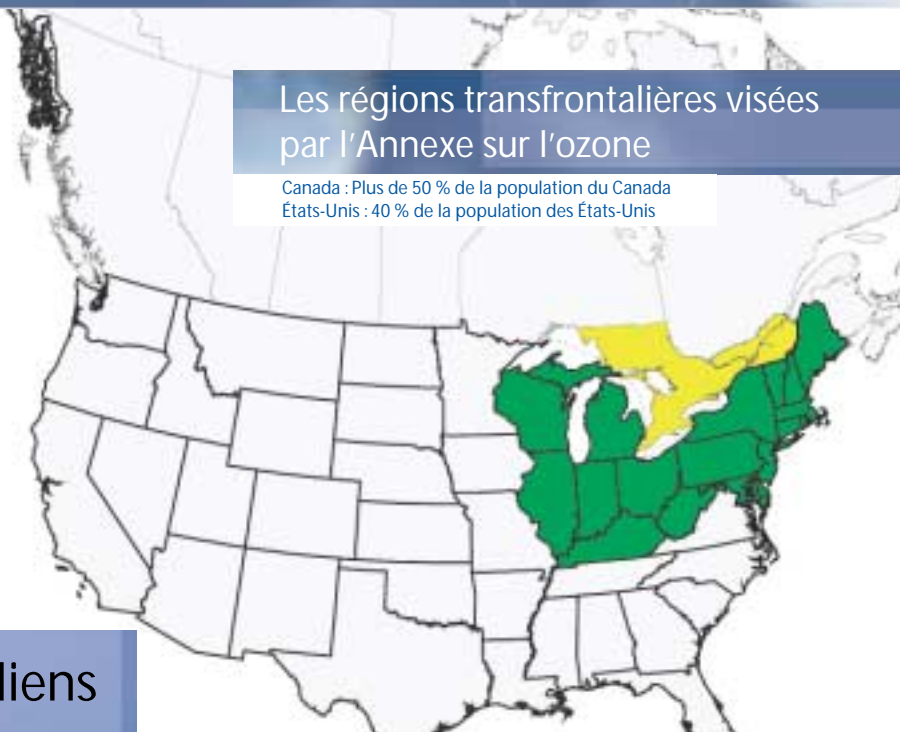
Introduction (suite)

Les engagements canadiens et américains en vertu de l'Annexe sur l'ozone

L'Annexe sur l'ozone porte sur les aspects tant nationaux que régionaux de la pollution atmosphérique. On y trouve définie, dans chaque pays, une région qui est à la source de la pollution transfrontalière et à laquelle s'appliqueront les engagements pris dans l'Annexe. Au Canada, cette zone comprend le centre et le sud de l'Ontario ainsi que le sud du Québec. Aux États-Unis, la zone définie englobe 18 États du Nord-Est et du Midwest ainsi que le district fédéral de Columbia.

Les régions transfrontalières visées par l'Annexe sur l'ozone

Canada : Plus de 50 % de la population du Canada
États-Unis : 40 % de la population des États-Unis



Engagements canadiens

- ▶ Limites annuelles, d'ici l'an 2007, de 39 kilotonnes d'émissions de NO_x (sous la forme de dioxyde d'azote ou NO_2) provenant de centrales électriques à combustibles fossiles situées dans le centre et le sud de l'Ontario, et de cinq kilotonnes de NO_x dans le sud du Québec. Dans le cas de l'Ontario, cela représente une réduction de 50 % des émissions de NO_2 , comparativement à la moyenne de 1999 qui était de 78 kilotonnes.
- ▶ Application de règlements nationaux sévères sur la réduction des émissions, alignés sur les règlements établis aux États-Unis pour les voitures, les fourgonnettes, les véhicules loisir travail (VLT) et les camions utilitaires légers; les moteurs à essence pour véhicules utilitaires tout terrain, les moteurs diesel, les moteurs hors-bord et les normes pour les carburants.

Le Canada estime que le total des réductions de NO_x dans la région transfrontalière canadienne atteindra les 44 % à longueur d'année d'ici 2010. Les émissions canadiennes de COV seront suffisamment réduites pour satisfaire aux normes pancanadiennes sur l'ozone d'ici l'an 2010. Cela comprend une réduction de 45 % en Ontario et une réduction de 35 % au Québec d'ici l'an 2010. Des mesures additionnelles, y compris un règlement sur les solvants et l'élaboration de stratégies de réduction des émissions du secteur industriel, devront être prises si l'on veut atteindre cet objectif.

Engagements américains

- ▶ L'émission estivale de NO_x sera réduite d'environ 35 % d'ici 2007 dans la région transfrontalière américaine. La U.S. Environmental Protection Agency (EPA) s'attend à ce que cet objectif soit atteint à la suite d'une réduction de plus de 70 % des émissions estivales de NO_x provenant de centrales électriques à combustibles fossiles et des principales sources industrielles.
- ▶ Réductions de NO_x et de COV provenant de véhicules routiers et tout terrain, de moteurs pour véhicules tout terrain et de carburants.
- ▶ Un programme dynamique de réduction des émissions de COV qui s'applique aux solvants, aux enduits ainsi qu'aux produits de consommation et aux produits commerciaux.

Les États-Unis estiment que le total des réductions de NO_x dans la région transfrontalière américaine atteindra les 36 % à longueur d'année d'ici 2010 (43 % pendant la saison estivale type de l'ozone). Les émissions de COV provenant de la région transfrontalière seront réduites de 39 % d'ici 2007.

Le plan

La mise en application de l'Annexe sur l'ozone par le gouvernement du Canada se fera principalement dans trois secteurs importants : **les transports, la surveillance et l'établissement des rapports.**

Les transports

Le secteur des transports est celui qui contribue le plus à la pollution atmosphérique au Canada. Après de vastes consultations, commencées au printemps de l'an 2000, Environnement Canada a élaboré un programme d'intervention – adoption de règlements et d'autres mesures – pour réduire les émissions des véhicules, des moteurs et des carburants au cours des dix prochaines années afin de mieux protéger la santé des Canadiens et l'environnement.

Le gouvernement investit actuellement 48,4 millions de dollars, sur une période de quatre ans, pour la mise en œuvre des nouvelles normes d'émission concernant les véhicules et les moteurs ainsi que les carburants qui les alimentent. Ces fonds serviront à :

- ▶ l'élaboration et la mise en application de règlements touchant les véhicules, l'équipement tout terrain et les carburants;
- ▶ la mise à niveau du laboratoire d'essai des véhicules, au Centre de technologie environnementale d'Environnement Canada, à Ottawa;
- ▶ l'essai des véhicules en laboratoire;
- ▶ l'élargissement du travail sur les émissions des véhicules en service, ce qui inclut les programmes d'inspection et d'entretien pour les véhicules utilitaires lourds, ainsi que le soutien des programmes de mise au rebut des véhicules à émissions élevées.

Les normes actuelles en vigueur pour les véhicules seront remplacées par de nouvelles normes qui permettront de réduire les émissions de NO_x d'environ 88 % pour les automobiles et de 95 % ou moins pour les camions utilitaires légers, y compris les véhicules loisir travail (VLT). Autre objectif important du nouveau régime de réglementation, tant au Canada qu'aux États-Unis : aligner les normes d'efficacité des camions utilitaires légers sur celles des automobiles.

Les véhicules et les moteurs

- ▶ D'ici 2002, on aura élaboré un règlement pour aligner les normes d'émission canadiennes s'appliquant aux véhicules routiers et aux moteurs sur celles de la U.S. EPA, qui sont généralement reconnues comme étant les plus strictes au monde. Le règlement s'appliquera aux véhicules et aux camions utilitaires légers (par exemple, les voitures, les camionnettes, les VLT) et il commencera d'abord à s'appliquer aux modèles de l'an 2004. Le nouveau règlement s'appliquant aux véhicules utilitaires lourds et aux moteurs entrera en vigueur pour les modèles de l'an 2007.
- ▶ Un accord provisoire avec les fabricants de véhicules, dans le but de faire entrer des véhicules à faibles émissions au Canada, a été conclu pour les véhicules des années 2001 à 2003.
- ▶ Un code de pratiques s'appliquant aux programmes d'inspection et d'entretien des véhicules utilitaires lourds sera élaboré en 2001.
- ▶ Les programmes de réduction des émissions pour les moteurs hors route seront alignés sur ceux des États-Unis d'ici 2002 pour être appliqués aux modèles de l'année 2004. On prévoit aussi élaborer des programmes pour le secteur des tout terrain, y compris pour les moteurs utilitaires à essence, tels ceux qui sont utilisés dans les souffleuses, les génératrices portatives, les tondeuses à gazon et les tronçonneuses, ainsi que les moteurs diesel utilisés dans le matériel de construction et dans l'équipement agricole. Ces moteurs de petite taille sont souvent beaucoup plus encrassés et moins écologiques que les moteurs de véhicules modernes.

Les carburants

Environnement Canada continuera d'adopter une démarche générale visant à aligner les exigences canadiennes en matière de carburants sur celles des États-Unis; dans certains cas, toutefois, des mesures additionnelles peuvent se révéler nécessaires. Voici une liste des initiatives proposées :

- ▶ établir un nouveau règlement visant à réduire à 15 parties par million la teneur en soufre du diesel employé dans les véhicules routiers, d'ici 2006, alors que la concentration moyenne actuelle est de 320 parties par million;
- ▶ amorcer les travaux visant à réduire la teneur en soufre dans le carburant diesel de l'équipement hors route, ainsi que dans le mazout utilisé pour le chauffage domiciliaire et dans le mazout industriel;

- ▶ exiger des entreprises qu'elles fournissent des renseignements sur leur utilisation d'oxyde de méthyle et de tert-butyle (MTBE) dans l'essence (les déversements de MTBE, qui est occasionnellement utilisé dans l'essence, peuvent contaminer les eaux souterraines);
- ▶ entamer des études visant à déterminer les futures normes à employer pour l'essence dans le but d'obtenir des réductions additionnelles d'émission de substances toxiques, tel le benzène employé pour les véhicules, et à favoriser l'introduction précoce de carburants plus écologiques.

On peut obtenir tous les détails voulus sur le contenu de la déclaration d'intention du gouvernement concernant les véhicules et les carburants moins polluants en visitant le site Web d'Environnement Canada, à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca.

Le secteur des transports est celui qui contribue le plus à la pollution atmosphérique au Canada (1995 - essence et diesel)

Oxydes d'azote (NO _x)	41 % des émissions nationales
Composés organiques volatils (COV)	19 % des émissions nationales
Monoxyde de carbone (CO)	38 % des émissions nationales
Dioxyde de carbone (CO ₂)	31 % des émissions nationales
Benzène	53 % des émissions nationales
Particules fines (P _{2,5})	Incidence de 25-30 % sur la pollution atmosphérique urbaine
Dioxyde de soufre (SO ₂)	Incidence de 20-60 % sur la pollution atmosphérique urbaine

Notes : Dans les régions urbaines, la pollution atmosphérique urbaine attribuable aux véhicules est beaucoup plus grande.

En 1999, le benzène était réduit dans l'essence, réduisant du même coup l'incidence des moyens de transport sur l'ensemble des émissions.

On trouvera d'autres détails sur les émissions indiquées dans le tableau ci-dessus en consultant le site Web d'Environnement Canada, à l'adresse www.ec.gc.ca/pdb/ape/ape_tables/canada95_f.htm.

Pour suivre les progrès accomplis en regard des exigences de l'Annexe sur l'ozone de l'*Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air (1991)*, tant le Canada que les États-Unis amélioreront la surveillance et les rapports établis sur la qualité de l'air dans la zone de 500 kilomètres qui s'étend à partir de la frontière canado-américaine. Plus nous en saurons sur le sujet, plus nous serons rapidement en mesure de cerner les points qui posent problème et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir la pollution et mieux protéger la santé des Canadiens et des Américains dans les régions frontalières.

Environnement Canada investira plus de 29 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour agrandir et remettre à neuf les réseaux fédéral et provinciaux de stations de surveillance dans tout le pays. Grâce aux nouveaux fonds, qui s'ajoutent aux 1,2 millions de dollars alloués pour la surveillance en l'an 2000, nous pourrions nous assurer que les réseaux satisfont aux prescriptions de l'Annexe sur l'ozone en matière de surveillance et de mesure et respectent les normes pancanadiennes sur les particules (P) et l'ozone, tout en fournissant aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin sur la qualité de l'air.

Le Canada maintient en état de fonctionner deux réseaux de surveillance de la pollution atmosphérique. Le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA) est un réseau commun, utilisé par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui a été établi en 1969. C'est principalement un réseau urbain, qui comporte 239 stations de surveillance de la pollution atmosphérique dans plus de 136 lieux. Le Réseau canadien de surveillance de l'air et des précipitations (RCSAP) est un réseau élargi couvrant les zones rurales; il comporte 23 stations de surveillance de la pollution atmosphérique situées au Canada et une aux États-Unis.

Le RNSPA recueille des données sur les composantes du smog. Ces composantes sont l'ozone, les particules (P), le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV). Les données sur la qualité de l'air recueillies par le RNSPA ont été utilisées pour démontrer les liens qui existent entre la pollution atmosphérique et la santé humaine et aussi pour évaluer plus facilement les stratégies de contrôle de la pollution atmosphérique, déterminer quelles sont les tendances en matière de qualité de l'air en milieu urbain et prévenir les nouveaux problèmes de pollution atmosphérique. Les renseignements provenant du RNSPA sont utilisés par les planificateurs de l'aménagement des terres, des transports publics et de l'aménagement des villes, ainsi que par tous ceux qui doivent tenir compte de la qualité de l'air au moment de prendre des décisions.

Les nouveaux fonds serviront à l'établissement d'une dizaine de nouvelles stations de surveillance de la pollution atmosphérique et à la remise à neuf d'une



cinquante de stations essentielles en plus de remplacer l'instrumentation vieillissante dans l'ensemble du réseau. Pour cette remise en état, on remplacera les dispositifs de surveillance désuets et l'on remplacera ou mettra à niveau le matériel utilisé pour calibrer les instruments de surveillance. À certains emplacements, on ajoutera de nouveaux appareils d'échantillonnage pour obtenir des données plus détaillées sur les concentrations des particules (P) et sur leurs composantes.

Le RCSAP fonctionne depuis plus de 20 ans. Il avait été installé principalement pour évaluer les pluies acides, mais, de nos jours, certaines de ses stations mesurent aussi les polluants contenus dans le smog (NO_x , P et ozone). On choisit les emplacements pour faire en sorte que les données obtenues soient représentatives d'une région et ne soient pas modifiées par des sources locales de pollution atmosphérique. Les données provenant du RCSAP sont utilisées pour évaluer le transport transfrontalier des polluants. Les nouveaux fonds permettront de mesurer l'ozone et les P à plusieurs emplacements du RCSAP élargi.

L'investissement consenti pour améliorer la surveillance complète le travail entrepris par les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada qui ont entamé, à l'été 2000, un projet commun de l'Est du Canada et des États-Unis pour l'établissement de cartes sans frontières. Le projet a permis d'établir des cartes animées sans démarcation et presque en temps réel de l'ozone troposphérique au Canada et aux États-Unis à l'intention, du côté canadien, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et du Québec. Durant la saison du smog, soit de mai à septembre, le public peut consulter les cartes sur le site Web d'Environnement Canada, à l'adresse www.ec.gc.ca/air/ozone-maps_f.shtml.

Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique

239 stations, plus de 136 lieux
Total de 360 moniteurs et de
233 échantillonneurs



Rapports

La troisième composante majeure du financement consacré à la mise en application de l'Annexe sur l'ozone a pris la forme d'un élargissement, au coût de 22,9 millions de dollars, de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), le seul inventaire canadien prescrit par la loi et accessible au public à l'échelle du pays qui fasse état des polluants rejetés dans l'environnement. L'INRP a été établi en 1992 dans le but de renseigner les Canadiens sur les polluants rejetés par les installations se trouvant dans leur collectivité. Toutes les installations où l'on fabrique, traite ou utilise plus que les quantités limites des 268 substances inscrites sur la liste de l'INRP doivent en faire rapport. L'INRP est publié tous les ans et il peut être consulté sur le site Web d'Environnement Canada (à l'adresse www.ec.gc.ca/pdb/inrp), où il est présenté sous la forme d'une base de données électronique consultable qui permet aux utilisateurs, en entrant leur code postal au clavier d'un ordinateur, de découvrir quels sont les rejets de polluants dans leur collectivité.

La liste des substances portées à l'INRP sera rallongée en 2002 pour inclure les précurseurs de l'ozone troposphérique et les composantes du smog tels les NO_x , les COV, les oxydes de soufre (SO_x), les P_{10} , les $\text{P}_{2,5}$ et le CO. Parallèlement, le nombre d'installations industrielles faisant rapport sur les émissions de polluants devrait passer de 2 100 en 1999 à plus de 7 000 en 2005. L'élargissement de l'INRP permettra d'améliorer le suivi et les rapports établis sur les émissions industrielles. Nous pourrions également mesurer les réductions qui seront obtenues grâce aux divers engagements en ce sens inclus dans l'Annexe sur l'ozone pour ces polluants atmosphériques.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis sont tenus de rendre compte, tous les deux ans, des progrès qu'ils ont réalisés dans la mise en œuvre de l'Annexe sur l'ozone.

Autres mesures relatives à l'Annexe sur l'ozone

D'autres investissements, pour un montant total de 19,8 millions de dollars, serviront à financer un certain nombre de mesures initiales de réduction des émissions de NO_x et de COV des secteurs industriels (p. ex., le secteur de la production d'électricité) et des produits industriels (p. ex., les peintures et les enduits de peinture, les dégraissants et les solvants); ils seront également utilisés pour préparer une analyse régionale des risques permettant de caractériser les principales sources de smog au Canada et pour élaborer un modèle du mouvement transfrontalier afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Annexe sur l'ozone.

En juin 2000, les ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, à l'exception du Québec, ont convenu de prendre un ensemble de mesures initiales dans le but de faire respecter les normes pancanadiennes pour les particules et l'ozone. Ces mesures comprennent l'élaboration de stratégies de réduction de plusieurs polluants à la fois pour les secteurs industriels importants, notamment ceux de la production d'électricité, du fer et de l'acier ainsi que celui de la fusion des métaux de base. L'établissement de ces stratégies commencera en 2001, avec la participation des représentants de

l'industrie, des groupes environnementalistes et des gouvernements. Bien que chacune de ces stratégies soit adaptée à un secteur particulier, l'ensemble des processus qui en découlent complètera et soutiendra l'élaboration des programmes gouvernementaux de réduction des émissions et permettront d'obtenir un cumul national des contributions faites par tous les secteurs pour réduire les émissions exigées en vertu des normes pancanadiennes pour les particules et l'ozone.

L'Annexe sur l'ozone sera réexaminée en 2004 pour que l'on puisse jauger les progrès et pour déterminer si elle devrait être élargie ou non. Les problèmes de pollution atmosphérique constatés le long de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington pourraient être discutés à ce moment-là.



Un complément aux autres initiatives sur la pureté de l'air

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le gouvernement du Canada a pris des mesures énergiques dans un certain nombre de domaines pour permettre aux Canadiens de respirer un air plus sain; les voici :

- ▶ il a amorcé, avec les provinces et les territoires, un travail conjoint sur la mise en application des normes pancanadiennes concernant les particules et l'ozone;
- ▶ il a présidé des négociations menant à un accord international, conclu en décembre 2000, et il y a joué un rôle prépondérant; cet accord vise à réduire et à éliminer les polluants organiques persistants (POP), tels les BPC ainsi que les dioxines et les furannes, des substances qui sont parmi les plus dangereuses pour la santé humaine et l'environnement;
- ▶ il a ratifié les changements apportés au *Protocole de Montréal* de 1987 pour permettre l'exercice de contrôles plus stricts de la production et de la consommation de produits chimiques, tels les CFC et les halons, qui appauvrissent la couche d'ozone stratosphérique;

- ▶ il a mis en œuvre des accords volontaires avec les fabricants de moteurs hors-bord et d'embarcations personnelles, de petits moteurs utilitaires à essence et de moteurs diesel pour véhicules tout terrain. En vertu de ces accords, les participants des secteurs industriels se sont volontairement engagés à offrir des moteurs plus écologiques sur le marché canadien, avant qu'un nouveau règlement soit appliqué;
- ▶ il a établi le Fonds d'appui technologique au développement durable, au montant de 100 millions de dollars, pour aider les entreprises et les entrepreneurs à mettre sur le marché de nouvelles technologies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les rejets de polluants dans l'air.

De même, deux autres initiatives prises à l'échelle du gouvernement, Infrastructures Canada et le *Plan d'action 2000 sur le changement climatique*, sont particulièrement efficaces dans la lutte pour obtenir un air plus sain.

Un complément aux autres initiatives sur la pureté de l'air (suite)

Infrastructures

Les investissements faits dans des infrastructures qui améliorent la qualité de l'air sont importants pour la santé et la sécurité des Canadiens et de leur environnement. Par le truchement d'Infrastructures Canada, le gouvernement investit deux milliards de dollars au cours des six prochaines années tandis que les municipalités et les provinces doivent engager quatre milliards de dollars supplémentaires. Une partie de cet investissement total de six milliards de dollars aidera les collectivités à s'attaquer aux problèmes locaux de qualité de l'air en adoptant des technologies d'incinération de pointes, en captant les gaz de décharge tels que le méthane, en faisant la promotion de systèmes à haut rendement énergétique et en mettant en œuvre des projets de transport durable tels que des lignes de banlieue et de trains légers, des parcs relais et des moyens de transport en commun utilisant des carburants de remplacement.

L'amélioration de la qualité de l'air urbain permettra non seulement de promouvoir la viabilité économique et environnementale des collectivités, mais aura aussi une incidence directe sur la santé des Canadiens en réduisant le nombre de décès prématurés, les admissions à l'hôpital et les visites aux urgences directement attribuables à la pollution atmosphérique.

Changement climatique

En plus des effets transfrontaliers de la pollution atmosphérique et de l'ozone troposphérique, le Canada subit également les effets des changements climatiques dans les écosystèmes et les collectivités du Nord. Le Canada s'est engagé à trouver des solutions appropriées au problème des changements climatiques. Tout en soutenant activement les négociations internationales, le Canada prend des mesures concertées à l'intérieur du pays. Le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec l'industrie pour obtenir des réductions importantes de gaz à effet de serre dans un certain nombre de secteurs clés.

Le Canada a déjà réussi à dissocier la question des émissions de gaz à effet de serre de celle de la croissance économique. Bien que notre économie ait connu une croissance de plus de 30 % depuis 1990, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre s'est limitée à 13 % seulement. Lorsque le *Plan d'action 2000 sur le changement climatique*, élaboré par le gouvernement du Canada au coût de 500 millions de dollars, sera mis en œuvre dans sa totalité, il permettra au Canada de réaliser un tiers de notre objectif en vertu du Protocole de Kyoto (1997) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Des initiatives précises, contenues dans le *Plan d'action 2000 sur le changement climatique*, permettront de respirer un air plus sain et de profiter de ses bienfaits pour la santé. Voici ces mesures :

- ▶ promouvoir l'utilisation de carburants à combustion plus propre, tels que l'hydrogène pour les piles à combustible, en mettant sur pied une infrastructure de ravitaillement de ces piles;
- ▶ favoriser la mise au point des meilleures technologies possibles de transport urbain;
- ▶ promouvoir le passage du charbon au gaz naturel dans les centrales d'énergie électrique;
- ▶ encourager la modernisation des vieux bâtiments et l'adoption de normes visant à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments neufs;
- ▶ soutenir le développement d'énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne et l'énergie solaire;
- ▶ capter et stocker les émissions de CO₂ dans des réservoirs profondément enfouis pour retirer le CO₂ de l'air, en même temps que d'autres polluants tels que le SO₂, les NO_x et les P.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le gouvernement a annoncé un financement de plus de 1,1 milliards de dollars pour les activités liées au ralentissement des changements climatiques, qui vont de l'emploi des nouvelles technologies et de la mise au point de combustibles de remplacement à l'élaboration de programmes de recherche et d'éducation publique. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que tous les secteurs de l'économie, sont engagés dans ce processus collectif. Tous les partenaires comprennent que les mesures prises en rapport avec des problèmes précis tels que l'ozone troposphérique ou la pollution transfrontalière procurent des avantages dans d'autres domaines et vont, avec le temps, nous permettre d'assainir l'air et d'améliorer la santé des Canadiens.

Le chemin à parcourir

Le gouvernement du Canada a adopté une stratégie ferme et a pris des engagements précis pour atteindre certains objectifs d'assainissement de l'air d'ici 2010. Le plan de mise en œuvre de l'Annexe sur l'ozone représente un élément essentiel de cette stratégie ainsi qu'une étape importante vers l'assainissement de l'air, mais nous ne nous arrêterons pas là.

Le gouvernement fédéral travaillera en collaboration avec les provinces et les territoires pour élaborer des stratégies visant à réduire les émissions de secteurs industriels particuliers et à appuyer des plans de mise en œuvre par sphère de compétence afin de respecter les normes pancanadiennes sur les particules et l'ozone.

Les premiers travaux débiteront avec la réduction des émissions d'ozone dans les secteurs clés. Ces travaux toucheront le secteur de la production d'électricité et les secteurs qui produisent ou utilisent de grandes quantités de solvants, lesquels constituent une source importante d'émissions de COV. Ces mesures donneront un premier élan à l'application d'une stratégie industrielle beaucoup plus vaste axée sur la réalisation des objectifs établis dans les normes pancanadiennes sur les particules et l'ozone.

Ce programme plus vaste d'assainissement de l'air exigera du Canada qu'il donne plus d'ampleur aux travaux initiaux accomplis avec les provinces et les territoires pour inclure beaucoup d'autres secteurs industriels et, en outre, qu'il consente des efforts plus importants en matière de transport durable et de sollicitation des collectivités.

Les émissions qui produisent des niveaux ambiants inacceptables de fines particules seront, elles aussi, ciblées. Cela pourrait ouvrir la voie à des négociations futures concernant l'élaboration, avec les États-Unis, d'une annexe sur les particules.

Le Canada a aussi été parmi les premiers pays à lancer des projets visant à réduire les émissions de mercure dans l'environnement et, plus récemment, le gouvernement s'est concentré sur la nécessité de réduire les émissions de mercure dans l'air. Nos scientifiques ont confirmé que les émissions, de sources tant canadiennes qu'étrangères, sont responsables des concentrations élevées de ce polluant atmosphérique toxique dans la chaîne alimentaire. Les Canadiens vivant dans le Nord sont particulièrement exposés à cette pollution, car les concentrations dans certaines parties de l'Arctique de l'Est dépassent les seuils de tolérance recommandés pour les aliments. La contamination au mercure est également à l'origine de la grande majorité des avertissements concernant la consommation de poisson dans les régions méridionales du Canada.

Sur le plan international, le Canada travaille de concert avec la Commission économique pour l'Europe, ainsi qu'avec les États-Unis et le Mexique, pour réduire les émissions atmosphériques de mercure. À l'échelle nationale, le Canada collabore avec les provinces et les territoires pour élaborer des normes pancanadiennes applicables à la gestion et à la réduction du mercure dans l'environnement. Actuellement, on a conclu une entente sur la réduction du mercure émis par les incinérateurs et par le secteur de la fusion des métaux. Nous travaillons également avec l'Association dentaire canadienne et les fabricants de lampes électriques pour réduire la quantité de mercure qui entre dans l'environnement en raison de leurs pratiques de gestion des déchets. Les directives futures porteront sur la réduction des émissions de mercure provenant des centrales électriques au charbon. Nous prévoyons y arriver en adoptant une stratégie de réduction de plusieurs polluants à la fois dans ce secteur.

Le lancement des projets ainsi entrepris en vue d'améliorer la qualité de l'air démontre que le gouvernement du Canada considère que l'assainissement de l'air, et la réduction du smog en particulier, représente l'une de ses principales priorités sur le plan environnemental. Les mesures décrites dans la présente brochure permettront d'obtenir les résultats positifs, en matière de santé et d'environnement, que l'assainissement de l'air peut offrir aux Canadiens pendant de nombreuses années encore.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus du site Web d'Environnement Canada à www.ec.gc.ca ou de l'Informathèque au 1 800 668-6767.

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Vedette principale au titre : De l'air pur pour les Canadiens

Publ. aussi en anglais sous le titre :
Providing cleaner air to Canadians.

ISBN 0-662-85444-6
No de cat. En40-617/2001F

1. Air – Pollution – Canada – Mesure.
2. Ozone atmosphérique – Canada – Réduction.
3. Environnement – Surveillance – Canada.
- I. Canada. Environnement Canada.

TD883.7S52 2001 363.73'92'0971 C2001-980011-8

© Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2001

